



02, rue Jean Lafauve  
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

# M A I R I E d e L O D D E S

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq février deux mille dix neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire.

**Convocations** : 30 janvier 2019

**Présents** : Mesdames AUGIER, DUVERGER ; Messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, MESTAYER, COURTINE, AUGIER.

**Pouvoirs** : Jean MEPLAIN à Alain COURTINE ; Danièle POIVEY à Bernadette DUVERGER.

**Excusés** : Danièle POIVEY, Jean MEPLAIN.

**Nombre de conseillers municipaux** : 8

**Secrétaire de séance** : Alain COURTINE.

*Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.*

-----

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2018 ;**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 4 décembre 2018.

- **DELIBERATION SDE : MODIFICATION STATUTAIRE ET ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONCAIS ;**

Madame le Maire explique que le SDE 03 a engagé une nouvelle modification statutaire afin d'élargir ses compétences et activités complémentaires. Deux nouvelles compétences sont ainsi proposées :

- création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules au gaz (GNV),
- création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules à l'hydrogène.

Deux activités complémentaires sont également prévues dans ses nouveaux statuts : le suivi énergétique des bâtiments publics et la planification énergétique territoriale.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 28 septembre 2018.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Pays de Tronçais au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

- **DELIBERATION APPROUVANT LES PROJETS DE TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS (DEPARTEMENT, DETR, REGION)**

Madame le Maire expose les divers projets pour l'année 2019 :

- Réfection de voirie, utilisation du blue-patcher sur 3 ou 4 jours selon l'état des lieux, au printemps (11.800€ HT) pour 4 jours ;
- Aménagement de l'aire d'accueil et de loisirs : 30.000€ HT (intervention du bureau d'études BTM) ;
- Possibilité d'obtenir 80% de subventions demandées au Département, à l'Etat (DETR) et à la Région pour la somme de 24.000€.
- Changement d'un extincteur à la salle polyvalente 98.10€ HT par la société PIB.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les projets 2019 et **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer les demandes de subventions.

- **DELIBERATION DECIDANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LODDES AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CASERNE DES POMPIERS DU DONJON ;**

Madame le Maire explique que Monsieur le Maire du Donjon demande une participation financière aux 13 communes desservies par les pompiers. Monsieur le Maire du Donjon avait signé une convention avec le SDIS pour une participation de 45.562,43€ et suggère une participation de la commune de LODDES de 1.710,52€. Une réunion des Maires concernés a eu lieu le 7 janvier 2019.

Ils demandaient alors les documents concernant le montant des travaux, les plans, le nom des entreprises retenues et s'étonnaient d'avoir été contactés après la construction de l'extension de la caserne. Monsieur le Maire de Montaiguët avait proposé une répartition différente : 50% pour le Donjon, 50% pour les autres communes, soit, pour LODDES : 1142,54€. Chaque Maire annonçait que son conseil municipal serait le décideur.

Après débat, le conseil municipal propose de remettre la décision au prochain conseil municipal car nous ne possédons toujours pas les documents demandés.

La délibération sera donc prise lors du vote du budget.

- **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A REPRENDRE 11 CONCESSIONS ABANDONNEES AU CIMETIERE DE LODDES ;**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la procédure engagée depuis 2015 concernant la reprise des concessions abandonnées arrive à échéance le 15 février 2019, que la liste des concessions abandonnées a été tenue à la Mairie avec copies transmises à la Sous Préfecture, que les constats d'absences d'entretiens ont été établis et qu'un second procès-verbal a été rédigé.

Elle demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de reprendre matériellement les onze concessions abandonnées répertoriées : C01, C02, E02, E06, E10, F04, G06, L05, W02, W03, X06.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à reprendre les onze concessions abandonnées au cimetière de LODDES et **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Madame le Maire rappelle qu'un arrêté sera publié et notifié après validation de la délibération.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire donne la parole aux conseillers municipaux.

**SICTOM** : Une rencontre a eu lieu à la Mairie avec le SICTOM qui propose une installation de bacs de tris supplémentaires (la Vernière, les Crus) ainsi qu'une benne « cartons » au bourg. De nouveaux bacs à ordures ménagères seront ajoutés en divers lieux. Le SICTOM informera les habitants de ces nouvelles modalités.

**NEIGE** : Suite aux épisodes neigeux et après réclamations de certains administrés, il est crucial de régler le problème du déneigement malgré le bénévolat de certains agriculteurs et la disponibilité de notre employé municipal. Il est décidé, unanimement, que nous ferons désormais appel à l'entreprise VERNISSE pour déneiger systématiquement nos routes et chemins, à condition que celui-ci accepte. Une convention sera établie entre la Mairie et l'entreprise.

Michel BELOT rappelle que le tilleul de la Mairie nécessite un élagage. Sylvain MERCIER sera contacté.

Madame le Maire rappelle que le conseil communautaire se réunit lundi 11 février à Varennes sur Allier et que le prochain conseil municipal aura lieu avant le 15 avril pour le vote du compte administratif et du budget primitif.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h45.*

**MF AUGIER**

**M. BELOT**

**O. JOSSELIN**

**J. MEPLAIN**

**D. POIVEY**

**B. DUVERGER**

**B. PELIN**

**A. COURTINE**

**JM. MESTAYER**

**A. AUGIER**